

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024

Convocation du 07/05/2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 18

L'An deux mille vingt-quatre, le treize du mois de mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté

**Excusée** :  
Mme GALLARD Corine,

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie PETERS

DCM2024-05-063 **Création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise**  
Acte 4.1.4 : Fonction publique – personnel titulaire et stagiaires de la FPT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu des effectifs actuels, de la charge de travail et des projets de la collectivité en matière environnemental (Cimes de Courcy, aménagement de la traversée de bourg, volonté de l'obtention des labels Villes et Villages Fleuris et Stations vertes, renaturation des cours d'école ...), la création d'un poste de responsable d'équipe espaces verts, espaces naturels, à temps complet, est nécessaire au bon fonctionnement du service technique

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le budget communal ;  
Vu le tableau des effectifs ;  
Après en avoir délibéré, décide :

De créer un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise, à temps complet avec effet au 19 août 2024.

De modifier ainsi le tableau des emplois.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,  
Nathalie PETERS**



**Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER**

